

Aider à prévenir les incidents et les accidents liés à la médication

Élément du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM).

Volume 3, numéro 2

Alerte

Le 26 mars 2012

Attention aux préparations contre la toux et le rhume!

Quand on se trouve aux prises avec la toux ou le rhume, on endure souvent les symptômes jusqu'à ce qu'ils s'atténuent, on boit des liquides chauds et on essaie de se reposer davantage. Cependant, une mauvaise toux peut parfois nous empêcher de passer une bonne nuit de sommeil. Elle peut aussi entraîner des douleurs musculaires à la poitrine et un mal de gorge. Pour soulager les symptômes, on peut utiliser une préparation contre la toux et le rhume qu'on a conservée dans notre armoire ou acheter un produit en vente libre à la pharmacie. Problème réglé! Vraiment?

Les préparations contre la toux et le rhume ne s'équivalent pas toutes. D'abord, la présentation de ces médicaments peut varier. Il y a les comprimés, les liquides ou les sirops et enfin, les pastilles. Mais surtout, les préparations contre la toux et le rhume peuvent contenir divers ingrédients combinés de façons différentes. Deux décès d'adultes survenus récemment au Québec prouvent la nécessité d'agir avec prudence au moment de choisir et de prendre des médicaments contre la toux et le rhume. Ces décès ont été associés à la prise de dextrométhorphan (DM), un antitussif entrant fréquemment dans la composition de médicaments en vente libre contre la toux et le rhume.

Dans l'un des cas, le bureau du coroner du Québec a déterminé que le décès a été causé par une surdose de dextrométhorphan. L'homme avait probablement pris une dose plus importante d'un sirop antitussif contenant du dextrométhorphan que celle qui était recommandée. Il n'a peut-être pas été conscient des symptômes indiquant la surdose du médicament. Dans le second cas, un homme qui prenait l'antidépresseur Prozac (nom générique, fluoxétine) a d'abord pris du dextrométhorphan pour traiter une toux puis il a obtenu une ordonnance de l'antibiotique Biaxin (nom générique, clarithromycine). On croit que les interactions entre ces trois médicaments sont à l'origine de son décès. L'homme ne s'était pas rendu à la pharmacie qu'il fréquentait habituellement pour obtenir son ordonnance de Biaxin; le pharmacien qui a exécuté l'ordonnance de Biaxin n'était pas au courant des autres médicaments qu'il prenait. Le bureau du coroner du Québec a précisé que les interactions possibles entre ces médicaments sont une source importante d'inquiétude, car il s'agit de médicaments utilisés couramment au Canada. Le coroner a également recommandé que les médicaments contenant du dextrométhorphan soient conservés derrière le comptoir dans les pharmacies du Québec, afin que l'achat de tels médicaments par le consommateur ne puisse se faire sans l'intervention d'un pharmacien. Cliquez sur le lien pour obtenir un complément d'information sur le [rapport du bureau du coroner du Québec](#)¹.

Certains consommateurs peuvent présumer que tout médicament vendu sans ordonnance est sécuritaire. Ils pourraient donc s'abstenir de poser des questions ou de consulter le pharmacien quand ils achètent un de ces produits. Mais il faut prendre en considération de nombreux points importants au moment de choisir et de prendre des médicaments en vente libre, notamment les produits contre la toux et le rhume. Médicamentssécuritaires.ca prodigue aux consommateurs les conseils suivants :

- Dressez la liste de tous vos médicaments et gardez-la sur vous en tout temps. Montrez la liste à votre fournisseur de soins toutes les fois que vous recevez des soins. [Pour en savoir plus](#)ⁱⁱ.
- Essayez de fréquenter une seule pharmacie pour tous vos besoins de médicaments. Avant de prendre tout médicament en vente libre, vérifiez avec votre pharmacien. Demandez-lui si le médicament interagit avec tout autre médicament que vous prenez, y compris les médicaments en vente libre et les remèdes à base d'herbes médicinales. Vous devez également vous assurer que le pharmacien est au courant de tous les aspects de votre état de santé. Certaines maladies ou affections peuvent être exacerbées par la prise de médicaments en vente libre. Inversement, la présence d'une maladie ou d'une affection peut altérer l'effet de médicaments en vente libre. Le pharmacien peut aider à s'assurer que le produit que vous choisissez vous convient.
- Il est très important de lire et de respecter les mises en garde et les directives au moment de prendre TOUT médicament. Ne prenez jamais plus que la dose recommandée et jamais plus longtemps qu'on ne l'indique. Assurez-vous de ne pas dépasser la dose quotidienne totale recommandée. N'oubliez pas que certaines personnes, comme les enfants, les personnes âgées, et les personnes de petite taille ou de faible poids pourraient exiger une dose plus faible que celle qui est recommandée pour un adulte typique.
- Éviter de donner des médicaments contre la toux et le rhume à des enfants âgés de moins de 6 ans. Il existe peu de données probantes affirmant que les médicaments contre la toux et le rhume sont efficaces chez les enfants, et ces médicaments peuvent causer des effets indésirables graves. Suivez ce lien pour en savoir plus sur [l'usage des médicaments en vente libre chez les enfants](#)ⁱⁱⁱ.
- Pour administrer les médicaments sous forme liquide, utilisez toujours un instrument de mesure adéquat, comme une seringue orale, une cuillère à mesurer spéciale ou un godet pour médicaments. [Pour en savoir plus](#)^{iv}.
- Lisez toujours attentivement l'étiquette du produit et le feuillet de renseignements qui accompagne le médicament en vente libre. Ceci vous permettra, avant que vous le preniez, de mieux connaître les propriétés du médicament, les effets indésirables graves possibles qui lui sont associés et les mesures à prendre si certains d'entre eux se manifestent.
- Pour obtenir un complément d'information sur les pratiques sécuritaires liées à la prise de médicaments, lisez [Safe Practices for Medication Use \(Take Charge of Your Medicines!\)](#)^v.

ⁱ [http://www.coroner.gouv.qc.ca/index.php?id=59&tx_ttnews\[tt_news\]=63&cHash=201965af8a3f6f0519da815562e643cb.html](http://www.coroner.gouv.qc.ca/index.php?id=59&tx_ttnews[tt_news]=63&cHash=201965af8a3f6f0519da815562e643cb.html)

ⁱⁱ http://www.safemedicationuse.ca/tools_resources/medication_list.html

ⁱⁱⁱ http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Bulletin_2011_08.pdf

^{iv} http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/ISMPC_Alerte_2011_04.pdf

^v http://www.safemedicationuse.ca/tools_resources/tips_safepactices.html